
CONSEIL SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2018
Compte-rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

18h Mairie de Gimont, Salle du parking

Le quinze octobre deux mille dix-huit à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni en salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Audrey BICHET, Jean-Louis CASTELL, André FORNELLI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES

Etaient présents (suppléants votants) : Evelyne BURGAN DELMAS, Alain SCUDELLARO

Procuration : de Raymond VALL à Guy MANTOVANI

Etaient présents (suppléants non votants) :

Claire CHAUBET, Alain GATEAU, Sylvie LAFFORGUE

Secrétaire de séance : Claire CHAUBET

ORDRE DU JOUR

Contrat Territorial Occitanie

1. Validation du projet de territoire présenté en comité de pilotage stratégique
2. Validation du projet « Itinérance territoriale » présenté en comité de pilotage stratégique au titre de la dotation innovation expérimentation
3. Validation du projet Bourg-Centre de Lecture présenté en comité de pilotage stratégique au titre du dispositif Contrat Bourg-Centre

Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole

4. Structuration opérationnelle des producteurs du Pays Portes de Gascogne et du Gers dans le cadre d'un cash fermier au Marché d'Intérêt national de Toulouse
5. Structuration d'une filière de producteurs gersois pour l'approvisionnement des cuisines et cantines collectives
6. Définition d'un circuit test de mobilité douce reliant le Pays Portes de Gascogne et Toulouse Métropole
7. Etude développement des tiers lieux en Pays Portes de Gascogne

Opérations, programmes, appels à projets

8. Appel à projet French Mobility
9. Programme LEADER : dotation complémentaire

Administration, gestion des affaires courantes

10. Validation du compte-rendu du conseil syndical du 14 Mai 2018
11. Mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail lié à la journée de solidarité
12. Validation du plan de financement de l'étude « définition d'un produit mobilité électrique et itinérance touristique en Pays portes de Gascogne »

Questions diverses

13. Coopération entre le Pays Portes de Gascogne et l'association énergie citoyenne en Pays Portes de Gascogne

Est désignée secrétaire de séance : Claire CHAUBET.

D2018_10_25 / Validation du projet de territoire présenté en comité de pilotage stratégique

Le président informe que lors du comité de pilotage stratégique du 14 septembre 2018, en présence du Conseil Départemental, le projet de territoire du Pays Portes de Gascogne a été soumis à la Région Occitanie afin que celle-ci puisse, une fois validé par le comité stratégique, présenter le projet en commission permanente du 12 octobre 2018.

Le projet du territoire, structuré autour de 6 enjeux principaux, a été présenté et validé par le comité stratégique comme suit :

- 1) **Soutenir le développement d'une économie durable et locale**
- 2) **Accélérer et amplifier la transition énergétique et écologique**
- 3) **Améliorer la qualité des espaces de vie**
- 4) **Soutenir, adapter, renforcer les services publics**
- 5) **Soutenir le développement des Bourgs- Centres**
- 6) **Soutenir l'innovation, l'expérimentation, la coopération à partir d'une thématique, l'itinérance**

Le Président rappelle la stratégie de coopération qu'a engagé le Pays Portes de Gascogne avec Toulouse Métropole à travers un contrat de réciprocité et le projet de coopération qui s'engage avec le Pays d'Agen et Agen Agglomération. Il poursuit en abordant la perspective d'une coopération avec le Pays Garonne Quercy Gascogne. Concernant la coopération qui s'engage avec Agen, les thèmes ciblés sont : infrastructures et mobilité / Economie et emploi / Agriculture et agroalimentaire / Energie / Eau / Tourisme / Santé / Formation et jeunesse

Le président rappelle toute l'implication de Raymond VALL dans ces projets de coopérations.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider :

- le projet et la mise en œuvre du Contrat Territorial Occitanie du Pays Portes de Gascogne
- le projet de coopération avec le Pays d'Agen et Agen Métropole
- la perspective d'un projet d'une coopération avec le Pays Garonne Quercy Gascogne

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2018_10_26 / Validation du projet « Itinérance territoriale» présenté en comité de pilotage stratégique au titre de la dotation innovation expérimentation

Le président rappelle que la Région Occitanie a développé un dispositif Régional d'innovation et d'expérimentation permettant :

- De soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- D'intervenir avec un taux de subvention de 30 % du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.

Le président poursuit en rappelant que le conseil syndical du 8 février 2018 a validé deux thématiques, l'itinérance et les tiers lieux.

La Région venant de dédier un dispositif aux tiers lieux, cette thématique ne peut donc plus être intégrée à la dotation innovation expérimentation.

Le Président présente le projet itinérance dont les objectifs sont liés à la mobilité douce, au développement touristique, à la découverte du territoire, aux circuits culturels Art et Environnement et Street Art. Il précise les types dépenses pré-identifiées et subventionnables :

Piste cyclable, voie verte, signalétique, œuvre artistique street art, land art, aménagement espace public, borne de recharge électrique, parking vélo, communication, application numérique, vélos, aire de covoiturage, aire de pique-nique, végétalisation de site, aménagement paysager, circuit de découverte.

Le Président demande l'avis du conseil syndical.

Plusieurs membres du conseil confortent le choix de la thématique en invitant à bien intégrer la randonnée pédestre à l'itinérance. S'ensuit un échange qui précise que l'itinérance pédestre devra être priorisée, dans le cadre de la dotation innovation expérimentation, à des circuits thématiques bien précis qui renvoient à l'esprit de projet, c'est-à-dire à l'itinérance culturelle et touristique dans les champs de l'art, de l'environnement, de la biodiversité, du paysage ou du patrimoine.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider :

- La pertinence et l'intérêt du projet itinérance pour le territoire du Pays Portes de Gascogne
- L'inscription et la mise en œuvre du projet itinérance au titre de la dotation Régionale innovation expérimentation
- Le développement du projet itinérance en partenariat avec les acteurs concernés par le sujet dans les champs de la culture, du tourisme, de l'environnement, des transports et de la mobilité

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au bon déroulement du projet et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2018_10_27 / Validation du projet Bourg-Centre de Lecture présenté en comité de pilotage stratégique au titre du dispositif Contrat Bourg-Centre

Le président rappelle que la Région a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, le dispositif Bourg-Centre.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, un seul projet est actuellement au stade de la contractualisation, la commune de Lectoure. Les communes de Mauvezin, Saint-Clar, Gimont, Lombez, l'Isle-Jourdain et Fleurance ont toutefois déposé une pré candidature Bourg-Centre.

Le président rappelle que le dossier de Lectoure a été validé lors du comité de pilotage stratégique du 14 septembre 2018. Il invite le conseil syndical à se prononcer sur sa validation par le PETR.

**LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

De valider :

- L'intérêt pour le Pays du projet Bourg-Centre de la commune de Lectoure

D'autoriser le Président à signer tout acte lié à la mise en œuvre du projet Bourg-Centre de Lectoure

D2018_10_28 / Structuration opérationnelle des producteurs du Pays Portes de Gascogne et du Gers dans le cadre d'un cash fermier au Marché d'Intérêt national de Toulouse

Le Président rappelle que l'Objectif de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de réciprocité avec Toulouse Métropole est d'approvisionner en produits locaux, de qualité, transformés ou frais, le futur cash fermier du MIN de Toulouse. Afin d'atteindre cet objectif, il convient d'accompagner la structuration de producteurs du Pays Portes de Gascogne et du Gers, que ce soit en terme d'organisation, de structuration ou de logistique. Le transport mutualisé en coopération avec le groupe La Poste pour la gestion du dernier kilomètre est à étudier.

Afin d'accompagner le PETR dans cette démarche, l'Etat, au titre du FNADT, a validé un financement en ingénierie externalisée sur la base du tableau ci-dessous.

Source de financement	Montant (en euros)	%	Acquis (oui/non)
Etat : FNADT	15 000 €	75 %	Oui
<u>CDC</u>	5 000 €	25 %	En discussion
<i>Fonds propres 15 journées de mise à disposition d'agent. Temps non compté dans le budget</i>	3 750 €	18%	Ingénierie interne
<u>TOTAL</u>	20 000€	100%	

A la question d'associer des producteurs gersois hors Pays Portes de Gascogne mais qui auraient des spécificités, le conseil valide leur intégration. Il précise toutefois qu'il serait dommage de refuser des producteurs du territoire. Il conviendra donc de trouver respecter un certain un équilibre dans la répartition du collectif de producteurs.

**LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

De valider l'intérêt pour le territoire de mettre en œuvre une étude dédiée à la structuration opérationnelle des producteurs du Pays Portes de Gascogne et du Gers dans le cadre d'un cash fermier au Marché d'Intérêt national de Toulouse.

De limiter l'autofinancement du Pays à 25% de l'opération

D'associer, dans un équilibre à respecter, des producteurs gersois hors du Pays Portes de Gascogne.

De confier à un cabinet la réalisation de l'étude.

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2018_10_29 / Structuration d'une filière de producteurs gersois pour l'approvisionnement des cuisines et cantines collectives

Le Président rappelle que l'objectif de cette opération est la structuration de plusieurs filières agricoles de proximité (viande, légumes, volailles...) afin d'organiser et planifier un approvisionnement local et de qualité en direction de la restauration collective du Pays Portes de Gascogne et de Toulouse Métropole.

Pour ce faire, un travail d'ingénierie préparatoire à la structuration de cette filière devra notamment étudier comment :

- Fixer de la valeur ajoutée dans les champs d'une agriculture de qualité confortée par des SIQO. Valoriser la transformation et la commercialisation à partir de ce territoire qui est devenu un des premiers producteurs bio en Occitanie.
- Identifier et traiter les problématiques locales empêchant certaines filières d'être complètes (de la phase production, transformation et commercialisation locale).
- Développer des circuits locaux de production, transformation approvisionnement en direction la restauration collective.
- Identifier la nature des demandes précises des différents marchés. Contribuer à une meilleure justice sociale alimentaire

Afin d'accompagner le PETR dans cette démarche, l'Etat, au titre du FNADT, a validé un financement en ingénierie externalisée sur la base du tableau ci-dessous.

Source de financement	Montant (en euros)	%	Acquis (oui/non)
Etat : FNADT	15 000 €	75 %	Oui
CDC	5 000 €	25 %	En discussion
Fonds propres 15 journées de mise à disposition d'agent. Temps non compté dans le budget	3 750 €	18%	Ingénierie interne
TOTAL	20 000€	100%	

A la question d'associer des producteurs gersois hors Pays Portes de Gascogne mais qui auraient des spécificités, le conseil valide leur intégration. Il précise toutefois qu'il serait dommage de refuser des producteurs du territoire.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider l'intérêt pour le territoire de mettre en œuvre une étude dédiée à la structuration d'une filière de producteurs gersois pour l'approvisionnement des cuisines et cantines collectives

De limiter l'autofinancement du Pays à 25% de l'opération.

D'associer, dans un équilibre à respecter, des producteurs gersois hors Pays Portes de Gascogne.

De confier à un cabinet la réalisation de l'étude.

D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de l'étude.

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent

D2018_10_30 / Définition d'un circuit test de mobilité douce reliant le Pays Portes de Gascogne et Toulouse

Le Président rappelle que l'Objectif de cette opération est de développer la pratique du vélo entre Toulouse Métropole et le Pays Portes de Gascogne pour des déplacements quotidiens et touristiques afin d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre produites chaque année et de réduire l'auto-solime entre ces deux territoires en relation. Offrir aux cyclistes un parcours adapté, signalé et sécurisé permettra d'atteindre cet objectif et d'agir réellement sur les déplacements effectués en voiture individuelle.

Afin d'accompagner le PETR dans cette démarche, l'Etat, au titre du FNADT, peut financer le Pays en dépenses externalisées (communication, signalétique, petits aménagements). Le plan de financement ci-dessous est proposé :

Source de financement	Montant (en euros)	%	Acquis (oui/non)
Etat : DSIL	11 250€	75%	Oui
<u>CDC</u>	3 750€	25%	En discussion
<i>Fonds propres 20 journées de mise à disposition d'agent. Temps non compté dans le budget</i>	5 000 €		Ingénierie interne
<u>TOTAL</u>	15 000€	100%	

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider l'intérêt pour le territoire d'engager un circuit test de mobilité douce reliant le Pays Portes de Gascogne et Toulouse.

De limiter l'autofinancement du Pays à 25% de l'opération.

De confier à un cabinet la réalisation de l'opération.

D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de l'étude.

D2018_10_31 / Etude développement des tiers lieux en Pays Portes de Gascogne

Le Président rappelle que l'objectif de l'opération consiste à :

- recenser et cartographier les espaces de télétravail et de coworking (publics/privés) existants ou en projet sur les deux territoires concernés,
- Intégrer, les attentes de mobilité, des entreprises et administrations des deux territoires
- Recenser les démarches de télétravail engagées,
- Qualifier les freins et les effets de levier possible
- Participer à des actions de promotion/sensibilisation en direction des entreprises et administrations susceptibles de s'engager dans du télétravail et de valorisation des espaces pouvant accueillir leurs salariés,
- Identifier les solutions techniques et de sécurisation des connexions internet
- Engager une communication adaptée pour développer le télétravail sur le territoire

Afin d'accompagner le PETR dans cette démarche, l'Etat, au titre du FNADT, peut financer le Pays en ingénierie externalisée. Un accompagnement externe visant à étudier les conditions réelles de développement des tiers lieux sur le Pays pourrait être lancé dès approbation du Conseil Syndical. Le plan de financement ci-dessous est proposé :

Source de financement	Montant (en euros)	%	Acquis (oui/non)
Etat : DSIL	15 000€	75%	Oui
<u>CDC</u>	5 000€	25%	En discussion
<i>Fonds propres 10 journées de mise à disposition d'agent. Temps non compté dans le budget</i>	2 500 €	12,5%	Ingénierie interne
<u>TOTAL</u>	20 000€	100%	

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider l'intérêt pour le territoire d'engager une étude de développement des Tiers Lieux en Pays Portes de Gascogne

De limiter l'autofinancement du Pays à 25% de l'opération.

De confier à un cabinet la réalisation de l'opération.

D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de l'étude.

D2018_10_32 / Appel à projet French Mobility

Le Président rappelle que le PETR a voté lors du dernier conseil syndical du 14 Mai l'intérêt de répondre à l'AMI « French Mobility ».

Il donne la parole à Hervé LEFEBVRE qui a bien suivi ce dossier en tant que référent à la mobilité au Pays. Hervé LEFEBVRE informe que le PETR a été lauréat de l'appel à projet national directement délivré à Paris par madame la ministre Élisabeth BORNE en charge des transports. Il précise que ce projet a pour objectif de :

- Mettre en place et animer un réseau de relais d'information (conseil à la mobilité) pour accompagner les habitants du territoire à modifier leurs habitudes de déplacements
- Sensibiliser, conseiller et coordonner une multimodalité des moyens de transport
- Développer et promouvoir la plateforme PARTAJ, un outil organisationnel numérique innovant et participatif,
- Proposer une offre multimodale fournie en matière de mobilités alternatives (Rezo Pouce ; taxis solidaires, covoiturage très courte distance, VAE, offre régionale de transports en commun LIO, optimisation des TAD)
- Développer la pratique du vélo et des mobilités douces

L'opération à conduire sur 3 années est chiffrée comme suit :

- Animation estimée à 40 000 euros d'animation par an
- Etude sur les habitudes de mobilité des habitants du territoire (fréquences, distances, moyens de déplacement, covoiturage, etc...) estimée à 20 000€
- Etude pour la réalisation d'un itinéraire test dédié à la pratique du Vélo à visée de reproductibilité sur l'ensemble du territoire estimée à 20 000€
- Mise en place d'une offre d'autostop organisé à l'échelle du Pays (Rézo Pouce) avec la possibilité d'adapter l'offre aux entreprises ou aux seniors estimée à 25 000€
- Aménagement, communication et signalétique pour un itinéraire test vélo dans un objectif de reproductibilité à l'échelle du PETR estimé 15 000 €

Jean-Louis CASTELL pose la question du coût de fonctionnement pour Pays du recrutement d'un chargé de mission sur 3 années. Il s'inquiète d'une possible augmentation de la cotisation du Pays et propose plutôt de recruter un stagiaire. Il est alors rappelé que le précédent conseil syndical avait validé cette mission sans recrutement spécifique. Hervé LEFEBVRE explique que cette mission devrait trouver un équilibre financier sans augmentation de la cotisation, grâce au financement de

l'ingénierie par l'Etat conjuguée au Fonds de Développement Durable du Pays permis par les CEE. Le directeur informe qu'en l'état, les moyens humains du Pays, 6 ETP ne permettront pas d'assurer cette mission spécifique sans recrutement. Il poursuit en expliquant que l'aide de l'état est conditionnée à un recrutement et que le chargé de mission énergie, bien qu'en charge de la coordination du PCAET, ne pourra pas faire les deux. David TAUPIAC (réfèrent environnement, énergie et biodiversité) et Hervé LEFEBVRE précisent que la charge de travail consistant à accompagner la mise en œuvre du PCAET et de la mission mobilité n'est pas possible par une seule personne. Il est ajouté qu'un cabinet d'étude coûte en règle générale 4 fois plus cher qu'un chargé de mission recruté. Pour revenir à la question de l'augmentation de la cotisation, il est alors annoncé que si les missions mobilité (French Mobility) et PCAET devaient être conduites, il faudrait alors augmenter la cotisation. Le directeur informe en effet que, l'ADEME ne finançant plus en 2019 le poste énergie du Pays, la question de l'augmentation de la cotisation se serait imposée si le Pays souhaitait poursuivre cette mission. Le coût du poste du chargé de mission énergie étant d'environ 45 000 euros, l'augmentation de la cotisation pourrait s'élever de 0,50 à 0,65 centimes d'euros par habitants.

Pour Hervé LEFEBVRE, cette augmentation de cotisation, qui s'entend comme une mutualisation à l'échelle du Pays d'un agent, est supportable par son EPCI. Il ajoute par contre que son EPCI ne pourra pas recruter une personne spécifique sur sa collectivité pour mettre en œuvre seul le plan climat de sa collectivité. Se pose alors la question d'une mission à la carte à l'échelle du Pays distinguant les EPCI adhérents ou non à la mission énergie. Guy MANTOVANI exprime alors clairement son souhait que la mission énergie du Pays, engagée en 2012, continue à être une mission mutualisée à l'échelle de tout le territoire. Entendant toutefois les arguments financiers de Jean-Louis CASTELL, il propose de présenter une simulation financière lors du prochain conseil syndical qui explorera l'ensemble des pistes possibles.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider :

- L'intérêt et la mise en œuvre du projet French Mobility sans augmentation directe de la cotisation du Pays
- Un temps de réflexion pour chiffrer le coût du renouvellement du poste du chargé de mission énergie ou sa réorientation en lien avec la mission mobilité

D'autoriser le Président à procéder à la signature de tout acte et document permettant de finaliser le dossier de demande de subvention

D2018_10_33 / Programme LEADER : dotation complémentaire

Le président informe que le GAL Pays Portes de Gascogne – Pays d'Auch, a pu bénéficier dans le cadre du programme LEADER d'une enveloppe de 3 260 000€ attribuée au territoire.

Une dotation complémentaire pouvant être sollicitée, liée aux besoins du territoire pourrait être sollicitée à hauteur de 978 773€ suivant la répartition suivante :

	Intitulé	Maquette initiale (1)	Montant FEADER programmé (2)	Nouveaux besoins FEADER recensés (3)	Besoin FEADER supplémentaires exprimés (4) =1 – (2+3)	Nouvelle proposition de maquette (5) (=1 + 4)
FA1	ECONOMIE TERRITORIALE ET INNOVATION	715 000 €	112 269,60 €	612 922 €	10 192 €	725 192 €
FA2	TOURISME	556 000 €	144 453,08 €	196 209 €	259 125 €	815 125 €
FA3	SERVICES A LA POPULATION	676 000 €	403 799,99 €	719 156,75€	446 957 €	1 122 957 €

FA4	CULTURE ET BIEN VIVRE ENSEMBLE	320 000 €	186 529,66 €	287 600€	154 130 €	474 130 €
FA5	ENERGIE, MOBILITÉ ET INTERMODALITÉ	407 000 €	62 827,31 €	452 542,22	108 370 €	515 370 €
FA6	COOPERATION	65 000 €	0,00 €	65 000€	0 €	65 000 €
FA7	ANIMATION DU GAL	521 000 €	134 187,79 €	386 812,21€	0 €	521 000,00 €
	TOTAL	3 260 000 €	1 044 067€	3 194 705,28€	978 773 €	4 238 773 €

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider :

- L'intérêt de solliciter une dotation complémentaire dans le cadre du programme LEADER
- La demande de dotation complémentaire pour un montant s'élevant à 978 773 €

D'autoriser le Président à signer tout acte et document lié à l'obtention de cette dotation complémentaire

D2018_10_34 / Validation du compte-rendu du conseil syndical du 14 Mai 2018

Le président demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du conseil syndical du 14 mai 2018. Aucune remarque n'est signalée de la part du conseil syndical.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

De valider le compte –rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 14 mai 2018

D2018_10_35 / Mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail lié à la journée de solidarité

Le président rappelle que lors du Conseil Syndical du 5 avril 2018, le principe de la journée de solidarité a été abordé en questions diverses. Il informe qu'après avis favorable du comité technique du CDG réuni le 18 juin 2018, il appartient au conseil syndical de délibérer pour mettre en œuvre l'aménagement de travail lié à la journée de solidarité.

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1^{er} mai, à savoir :
le lundi de Pentecôte

- que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année

- que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter de ce jour.

Le président rappelle que le Conseil Syndical du 22 juin 2017 a validé le lancement d'une étude « Définition d'un produit mobilité électrique et itinérance touristique en Pays Portes de Gascogne » et le choix du bureau d'études Indiggo. Le plan de financement ayant évolué suite à l'ajout de dépenses externes et de communication, il soumet au vote le nouveau plan de financement.

Le coût total de l'opération est estimé à 31 200,45 € TTC avec un financement prévu de la manière suivante :

Europe (Leader)	14 976,22 €	47%
Caisse des Dépôts	9 775.00 €	31%
Autofinancement	6 449,23 €	21 %
Cout total	31 200,45 €	100%

LE CONSEIL SYNDICAL, l'exposé de Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

D'approuver le nouveau plan de financement pour le projet « Définition d'un produit mobilité électrique et itinérance touristique en Pays Portes de Gascogne » comprenant une prestation externe, le recrutement d'une stagiaire et des dépenses de communication.

D'autoriser le Président à faire la demande d'aide Leader pour un montant de 14 976,22€

D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus

Questions diverses :

Le Président informe que l'association énergie citoyenne en Pays Portes de Gascogne s'est rapprochée du Pays en déposant un projet dont les objectifs s'articulent de près aux enjeux du PCAET du territoire. Il poursuit en informant qu'une demande de subvention est sollicitée.

Le conseil syndical valide à l'unanimité :

- L'intérêt du projet présenté par l'association énergie citoyenne en Pays Portes de Gascogne
- La mise en place d'un contrat d'objectifs fixant sur 3 ans un plan d'action, d'animation et de sensibilisation de l'association en contrepartie d'un soutien technique et financier du Pays Portes de Gascogne

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

Ainsi délibéré, le 15 octobre 2018.

Pour affichage le 22 octobre 2018.